

Département des Pyrénées-Atlantiques

ARRÊTÉ MUNICIPAL

Le Maire de la commune de NAVARRENNX

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1 ;
Vu le Code de la route ;
Vu le Code de la voirie routière ;

Vu la demande de l'entreprise ENSIO SUD représenté par Christophe GROSJEAN, en date du 02 octobre 2025 qui souhaite réaliser des travaux de remplacement de poteau Télécom (N°54719) – Cami dou bousquet - à compter du 7 octobre 2025 pour une durée calendaire de 15 jours ;

Vu la nécessité de réguler la circulation pendant la durée des travaux ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public ;

Vu l'intérêt général ;

ARRÊTE :

Article 1. Du 7 au 22 octobre 2025, au droit d'un empiètement sur la chaussée, la vitesse de circulation sera ponctuellement limitée à 30 km sur le Cami dou bousquet, aux endroits occupés par ENSIO SUD. Un alternat par feux tricolores sera mis en place.

Article 2. Le matériel et la signalétique seront installés par l'entreprise pétitionnaire, sous sa responsabilité ;

Article 3. ENSIO SUD est occupant temporaire du domaine public et veillera à préserver les droits des tiers ;

Article 4. Le service de Gendarmerie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Ampliation sera affichée en mairie et adressée à :

- ❖ le Commandant de Brigade de Gendarmerie
- ❖ ENSIO SUD

Fait à NAVARRENNX, le 03 octobre 2025

Le Maire
Nadine BARTHE

